Virginie Altemir
Gérard Mie
Audrey Touron
Conseillers municipaux
eyguieres.info@gmail.com

Monsieur Laurent Boyer
2ème Adjoint, délégué aux travaux
Rue de la Gare
13430 Eyguières

À Eyguières le 19 octobre 2021
Lettre AR n°3E 001 036 1005 2

Cher Monsieur,

Nous faisons suite aux précédents courriers et diverses sollicitations que nous vous avions adressés et pour lesquels nous restons dans l'attente de votre retour.

Dans la mesure où nous ne possédons pas votre adresse électronique, nous vous avions adressé le 7 mai 2021 une lettre suivie n°1L02517829839. Vous en trouverez une copie ci-jointe.

Aussi, suite aux différents actes de vandalisme perpétrés à chacun de nos domiciles respectifs, nous avions adressé au maire et à l'ensemble des élus une lettre ouverte en recommandé accusé réception n° 1A 187 512 2684 6 en date du 15 mai 2021. Vous en trouverez une copie ci-jointe. Sachez que ce courrier postal a été doublé d'un mail adressé au secrétariat de la mairie à l'attention de tous les élus.

Nous souhaitions attirer votre attention sur les différents éléments portant à croire que les actions du maire sont entachées d'illégalité.

Certains dossiers relatifs aux travaux sont à l'origine de profonds questionnements quant aux conditions de réalisation. Il s'agit du projet de la nouvelle école maternelle et des moyens supplémentaires engagés pour les travaux de voiries. D'autre part, de nombreuses questions restent à soulever quant à l'aspect sécuritaire des conditions d'accès des enfants mais également des conditions d'accès des véhicules.

Aussi, vous voudrez bien nous tenir informés de la façon dont a été attribué le terrain de l'ancienne clinique cardio vasculaire. Terrain situé au Nord de la ville sur lequel un promoteur privé est actuellement en train de construire des immeubles. Nous vous demandons de nous permettre la lecture de l'ensemble du dossier.

De la même façon, nous vous demandons de nous permettre la consultation du dossier relatif à la vente du terrain dit « le pré aux ânes ». Nous savons que cette transaction a eu lieu en 2018. Or, aucun procès-verbal de conseil municipal n'est disponible sur le site de la mairie.

D’autre part, permettez-nous de vous demander de bien vouloir nous informer quant aux travaux prévus place Monier. De quelle façon le choix des intervenants est-il fait ? Où en sont les études ? Quel sera le projet final ? Qu’en est-il de la procédure relative au code des marchés publics ?

Considérant le fait que nous n’avons pas été tenus informés de l’ensemble des points à éclaircir quant à ces projets, nous avons porté aux autorités différents signalements afin qu’elles nous apportent leur concours quant à l’étude des responsabilités engagées des élus.

Aussi, nous ne pouvons que vous inviter à prendre contact avec le bureau des affaires juridiques de la sous-préfecture d’Aix en Provence (sp-aix-affairesjuridiques@bouches-du-rhone.gouv.fr, 455 ave Pierre Brossollette – CS 20758 – 13617 Aix en Provence Cedex 1) afin de leur transmettre vos éléments d’observation. Nul doute que votre devoir de contrôle sera étudié considérant votre fonction de délégué aux travaux. À ce sujet, vous trouverez en pièce jointe un courrier que nous vous avions adressé récapitulant les droits et devoirs des élus.

Si vous rencontrez des difficultés pour alerter les autorités, nous pouvons vous accompagner dans vos démarches. Il vous suffira de vous manifester par mail à l’adresse suivante : eyguieres.info@gmail.com.

Madame Touron est joignable au 06 62 38 27 05 et Madame Altémir au 06 50 36 22 59.

Nous vous informons que ce courrier sera joint aux différents signalements que nous portons afin que les autorités puissent convenir que nous mettons tout en œuvre pour garantir le droit d’information des élus prescrit par le code général des collectivités territoriales.

Nous espérons avoir porté à votre connaissance suffisamment d’éléments et nous vous prions, cher Monsieur, d’agréer l’expression de nos sincères salutations.

Virginie ALTEMIR



Gérard MIE



Audrey TOURON

